

TAXE D'APPRENTISSAGE – NOTICE PRATIQUE

L'Université Paris II Panthéon-Assas est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au niveau de l'établissement.

Si vous souhaitez nous verser tout ou partie de cette taxe, vous devez impérativement le faire par virement sur le RIB de l'université ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Paris II.

Vous aurez la possibilité d'effectuer votre versement si vous le désirez, soit :

- Sous la forme d'une aide financière ;
- Sous la forme de la taxe d'apprentissage.

Dans les deux cas, le versement est à l'ordre de :

**Agent comptable de l'Université Panthéon-Assas
Master 2 Finance
12 Place du Panthéon
75231 Paris CEDEX 05**

Si vous choisissez d'effectuer votre versement par chèque, nous vous prions de bien vouloir indiquer la mention suivante au dos de votre chèque : **Master 2 Professionnel Assas Finance.**

Dans le fichier de la préfecture, le code de notre diplôme RNCP est le 20051887-03. Le code de notre établissement est le 0751718K.

Le Master est enregistré à la préfecture sous le libellé suivant : **Économie gestion, mention monnaie finance banque, spécialité finance.**

TAXE D'APPRENTISSAGE - BULLETIN D'INTENTION (à retourner)

Raison sociale de l'entreprise :

.....

Représentant/Poste occupé :

.....

Coordonnées postales :

.....

Adresse électronique :

.....@.....

Souhaite contribuer à la réalisation des nouveaux projets du Master 2 Professionnel Assas Finance par le versement d'un montant de €

Veuillez cocher la ou les cases correspondante(s) :

Sous la forme d'une aide financière

Date et signature

Sous la forme de la taxe d'apprentissage

BULLETIN DE CONTACT

assasfinance@gmail.com

Raison sociale de l'entreprise

.....

Représentant/Poste occupé

.....

Coordonnées postales

.....

Adresse électronique

.....@.....